

Groupe de travail du CHSCTM du 20 octobre 2020

Pas d'expertise mais peut-être une enquête...

Ce groupe de travail du CHSCT-M était présidé par M Aujaleu, sous-directeur du bureau SRH3, Politiques Sociales et Conditions de travail.

L'ordre du jour comportait 3 points:

- Réponse à la demande d'expertise pour risque grave, formulée par les fédérations,
- Résultats de l'enquête auprès des CHSCT sur la mise en œuvre des mesures de prévention du COVID-19,
- Le projet de note d'orientations ministérielles 2021.

En préambule, M Aujaleu a insisté sur le maintien d'un dialogue social en cette période de crise sanitaire. Il a également rappelé que les représentants en CHSCTM devaient également continuer à travailler sur des sujets plus globaux et se détacher du seul suivi de la crise épidémique.

Nos interventions ont pointé le manque d'informations liées à la crise sanitaire, et du coup les disparités d'application en local, par exemple pour les procédures de nettoyage et de suivi des cas contact. Une nouvelle diffusion va être faite pour les représentants en CHSCT locaux et les directions.

Le dispositif envers les personnes vulnérables, a changé suite à la décision du Conseil d'Etat du 15 octobre, qui vient de suspendre le décret 2020-1098 du 29 août 2020 ayant réduit de façon drastique de 11 à 4 le nombre de pathologies permettant de qualifier de vulnérables les agents concernés. Le Secrétariat Général attend la décision des autorités sanitaires et les arbitrages de la DGAFP. Pour **FO Finances** les réponses ont déjà trop tardé, il faut que cessent ces tergiversations.

Sur la controverse des masques DIM, de nombreux ministères ont saisi officiellement l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Dans l'attente, des solutions alternatives sont mises en place, distribution de masques tissu ou ponctuellement de masques chirurgicaux.

Suite de la demande d'expertise agréée des fédérations

FO Finances, avec l'ensemble des fédérations, avait demandé en juin dernier une expertise agréée pour risques graves en complément de l'audit Alixio-Socotec. Cette enquête s'est déroulée sur une période donnée pour la mise en place des mesures de prévention. Le Secrétariat Général se pose la question de la nécessité de prolonger la période d'observation, notamment en raison de la diversité de nos directions et des métiers.

Au final, la demande d'expertise des fédérations ayant été refusée, l'administration propose de travailler sur une nouvelle étude dont elle n'a pas encore défini les objectifs, la méthodologie, le champ d'intervention, la période... Ces points devront être finalisés pour que cette expertise conduite collectivement, puisse permettre de mieux s'armer sur la mise en œuvre de mesures de prévention. Une réunion technique pourrait permettre de travailler afin de trouver des points de concordance.

Au vu de la continuité de la crise sanitaire, **FO Finances** a accepté cette démarche. Dans l'intérêt des agents, il importe d'être constructif, sans a priori.

Résultats de l'enquête auprès des CHSCT sur la mise en œuvre des mesures de prévention du COVID-19

Suite au CHSCT ministériel du 7 juillet 2020, un questionnaire a été adressé aux présidents des CHSCT locaux et spéciaux concernant la mise en œuvre des mesures de prévention au sein du MEFR pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Les réponses devaient être établies au sein des CHSCT locaux en concertation.

Ce questionnaire portait sur sept thèmes principaux :

- Évaluation des risques et plans de prévention
- Organisation du travail
- Communication aux agents
- Aménagements des locaux de travail
- Nettoyage, entretien des locaux
- Équipements
- Utilisation des crédits de CHSCT

Les réponses des 105 CHSCT locaux font apparaître que les acteurs de prévention ont été largement associés à la mise en place des plans de prévention.

La quasi-totalité des CHSCT considèrent que les mesures d'organisation du travail, en particulier le télétravail, ont constitué un très bon moyen de prévention. La faiblesse des réseaux, le manque

de matériel ou l'indisponibilité de certains outils ont pu ralentir le déploiement du télétravail mais chacun constate que les directions ont fait des efforts sur la période du confinement.

Néanmoins **FO Finances** regrette que sur la période actuelle avec une crise sanitaire qui perdure, les mêmes efforts ne soient pas renouvelés et que de nombreux chefs de service fassent preuve de réticence sur le télétravail.

De la même façon, pour **FO Finances**, ce développement du télétravail doit s'accompagner d'une dimension prévention, par exemple sur les risques d'isolement et les troubles musculosquelettiques (TMS), même en période d'urgence.

Le projet de note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2021

Dans ce projet de note, le contexte général rappelle que la crise sanitaire a fortement impacté l'organisation et les habitudes de travail au cours de l'année 2020 et aujourd'hui encore dans le cadre de l'adaptation de notre activité à la présence du virus.

Cette période a démontré, la nécessité de maintenir un lien important entre organisation du travail, prévention des risques et dialogue social. Pour **FO Finances**, cela a aussi démontré toute l'importance des CHSCT et appuie notre demande de maintien de cette instance.

Les orientations 2021 présentées sont les suivantes :

- **Evaluer et prévenir les risques professionnels** : liés à l'hygiène des locaux, à la qualité de l'air, liés à l'ascenseur, amiante, routiers et autres risques ;
- **Former à la prévention des risques professionnels** : violences sexistes et sexuelles, gestes de premiers secours, amiante, incendie et formation des membres de CHSCT ;
- **Evaluer et prévenir les risques liés aux évolutions des organisations de travail** : prévenir les risques psycho sociaux, prendre en compte les conditions de travail dans les projets, financement de mesures de prévention dédiés aux conditions de travail, dispositif de veille et de soutien ;
- **Dresser un bilan de la prise en charge des événements graves ;**
- **Préparer la mise en place des nouvelles instances** (fusion CT-CHSCT).

Compte tenu de l'heure tardive, nous n'avons pas pu aborder ce projet de note en détail, par contre nous avons demandé qu'elle soit revue, recentrée sur les priorités liées à la crise sanitaire, qui malheureusement, devrait perdurer une bonne partie de l'année 2021.

Cette crise révèle l'absolue nécessité du maintien des CHSCT. Nos ministres s'honoreraient de le reconnaître en abrogeant la funeste loi du 6 août 2019.

Dans le cas contraire, le monde d'après sera de ce point de vue bien pire que le monde d'avant.

FO Finances réaffirmera cette revendication à Monsieur Dussopt lors du comité technique, reporté au 4 novembre.